



Déploiement application fluides frigorigènes

Réunion de lancement 22 avril 2026

Questions posées en séance

1/ Pouvez-vous préciser en quoi cette application s'inscrit dans une mission de service public et comment elle a été pensée en complémentarité — plutôt qu'en concurrence — avec les solutions déjà développées par des acteurs privés français ? L'utilisation de cet outil est-elle une obligation réglementaire en complément de l'utilisation des outils type Fi360 ou entre t'elle en concurrence ?

Cette application est mise à disposition des professionnels comme une aide et n'a pas de caractère obligatoire. Elle permet de répondre à l'objectif de simplification administrative ainsi qu'à l'exigence européenne de la tenue d'un registre par les exploitants des équipements (article 7(1)(2) du règlement UE 2024/573).

2/ Une version mobile est-elle disponible ?

L'application est conçue pour être utilisée en mobilité, mais elle ne se télécharge pas sur les stores classiques (App Store ou Play Store). Il s'agit d'une PWA (Progressive Web App). Voici comment l'utiliser de manière optimale sur le terrain :

- **Pas de téléchargement** : Inutile de chercher "Fluides Frigorigènes" sur Google Play ou l'App Store. Vous accédez à l'application directement via le navigateur internet de votre smartphone ou tablette.
- **Installation sur l'écran d'accueil** : Pour un confort identique à une application classique, vous pouvez l'installer en mode "raccourci". Depuis votre navigateur mobile, cliquez sur "Ajouter à l'écran d'accueil".
- **Utilisation "App"** : Une fois installée, l'icône apparaît sur votre téléphone. L'application s'ouvrira alors en plein écran, sans la barre d'adresse du navigateur, offrant une interface fluide et rapide pour vos saisies sur le chantier.

3/ Est-ce que l'application Fluides frigorigènes peut être en combinaison avec des logiciels existant comme ORGAN'ICE ou EBP ?

L'application ne peut pas être en combinaison avec ces logiciels, mais l'import/export CSV permet de faire le pont manuellement.

4/ Peut-on importer des listes comme par exemples détenteur ?

L'application dispose d'une fonctionnalité dédiée pour l'intégration massive de vos données.

- **Procédure** : Dans l'onglet « Import de données », un bouton « Détenteur » est disponible. Il vous permet d'intégrer l'ensemble de vos clients en une seule fois.
- **Format de fichier** : Le système accepte les fichiers au format CSV (que vous pouvez facilement générer depuis Excel via "Enregistrer sous"). Un modèle est disponible au téléchargement pour vous assurer de la bonne correspondance des colonnes.
- **Conseil important** : Il est impératif d'importer vos détenteurs avant vos équipements. L'application attribue un identifiant unique à chaque détenteur lors de l'import, lequel est nécessaire pour lier correctement les machines à leurs propriétaires respectifs.

5/ Pouvons-nous faire des imports massifs avec nos techniciens, nos détenteurs, nos outils déjà renseignés dans d'autres outils ?

L'import massif est possible pour l'ensemble des données de l'entreprise. L'application permet d'intégrer rapidement vos bases de données existantes via des fichiers d'import au format **CSV**. Cette fonctionnalité couvre :

- **Les Techniciens** : Importez massivement vos collaborateurs pour gagner du temps lors du paramétrage initial.
- **Les Détenteurs** : Import de l'ensemble de votre portefeuille client.
- **Le Parc d'Équipements** : Import des machines déjà recensées chez vos clients.
- **Le Matériel** : Import de vos détecteurs (DMF) et de votre parc de bouteilles. Pour les bouteilles, vous pouvez utiliser les colonnes libres pour vos propres numéros de tags ou références internes.

⚠️ Consigne importante sur l'identifiant : L'identifiant interne (id_interne_detenteur) est une référence unique choisie par l'opérateur pour identifier le détenteur. Ce n'est pas l'application qui le génère, c'est vous qui le définissez dans votre fichier (ex: une référence client de votre propre logiciel de gestion). Cet identifiant est crucial car il servira de lien pour rattacher vos équipements aux bons détenteurs lors des imports suivants.

💡 Rappels techniques pour l'import :

Le fichier doit être au format CSV avec un séparateur point-virgule ou virgule. Pour les techniciens, une première connexion via Cerbère reste nécessaire pour activer l'accès et permettre la signature électronique.

6/ Serait-il possible de rentrer plusieurs établissements sur un même compte et avoir des bilans séparés ?

L'application identifie l'Opérateur par son **numéro SIRET** et son **attestation de capacité**. Le compte est donc rattaché à une seule entité juridique.

7/ Est-il possible de créer des fiches d'interventions passées pour pouvoir générer le bilan des fluides complets sur 2026 ?

Ce point est actuellement en cours d'étude. Pour cette année de transition, vous devrez compiler deux éléments pour votre déclaration :

- L'extraction des données issues de l'application (pour la période allant de votre inscription au 31 décembre).
- Vos supports habituels (Cerfa papier ou fichiers Excel) pour la période du 1er janvier jusqu'à votre première utilisation de l'outil.

8/ Peut-on corriger les fiches des techniciens en cas de besoin ?

Les fiches peuvent être corrigées mais uniquement jusqu'à la signature finale du client.

- **Pendant la saisie** : Le technicien peut modifier librement toutes les informations sur son application mobile tant que l'intervention est en cours.
- **Validation intermédiaire** : Le technicien valide ses données en signant sa fiche de terrain.
- **Verrouillage définitif** : C'est la **signature du détenteur** (le client) qui verrouille définitivement la fiche d'intervention. Une fois cette étape franchie, le document est scellé pour garantir son intégrité légale et plus aucune modification n'est possible dans l'application.

9/ Est-ce qu'un technicien peut créer un équipement sur place ?

Le technicien dispose d'une autonomie complète sur le terrain pour gérer l'imprévu. Il peut créer directement depuis son application un nouveau détenteur, un nouvel équipement ainsi que l'intervention associée.

10/ Dans le cas où des tags sont utilisés pour les bouteilles, est-il possible de les importer afin de suivre la consommation, ou sommes-nous limités aux quatre colonnes disponibles ?

Vous pouvez intégrer vos propres systèmes d'identification. Pour cela, vous pouvez utiliser la colonne « identification » du fichier d'import CSV pour y renseigner vos tags ou références internes existants. Cette colonne est libre et permet de faire le pont entre votre inventaire physique et l'application.

Pour rappel, la gestion des stocks de bouteilles dans l'outil se fait par type de bouteille (charge, transfert, récupération) et par masse, mais n'est pas contrainte par la nature du fluide.

11/ Est-il possible de continuer à utiliser le cerfa papier ?

Il est tout à fait possible de continuer à utiliser le Cerfa papier, mais ce n'est pas conseillé pour l'optimisation de votre gestion. Il est toutefois recommandé d'utiliser l'application pour centraliser vos données et simplifier l'établissement de vos bilans annuels.

12/ Les fluides frigorigènes "mixtes" sont-ils pris en compte ? (cf. certains ne commencent pas par "Rxxx"). Comment faire si certains n'existent pas ?

Tous les fluides réglementaires sont disponibles. Ils sont listés selon la **norme ISO 817** pour les fluides mono-composants ainsi que les fluides multi-composants selon le format R XXX. Dans le cas où la dénomination de votre fluide ne commence pas par R, il convient de rechercher celui-ci avec le code associé au R XXX.

13/ Existe-t-il une assistance dédiée pour cette application ?

Un formulaire de support est disponible sur la page d'accueil de l'application via le portail DIN : « [Cliquez ici pour créer un ticket.](#) »

14/ Est ce que cette application a un lien direct avec Track déchets afin de fusionner les données ? Quel est le lien avec Track Déchets ?

La connexion technique est en cours de finalisation. L'API (interface de programmation) permettant de communiquer avec Trackdéchets existe déjà. Toutefois, cette interface doit encore évoluer pour s'interfacer pleinement avec l'application Fluides frigorigènes et permettre une fusion fluide des données. À terme, l'objectif est d'assurer une liaison automatique entre les deux plateformes pour simplifier la traçabilité des fluides sans double saisie.

Lien Trackdéchets <https://trackdechets.beta.gouv.fr/>

15/ Le technicien a-t-il la possibilité de créer une bouteille directement sur chantier ?

Le technicien peut créer une bouteille directement depuis l'application lors de son intervention. Cette fonctionnalité permet de ne pas bloquer l'intervention si une nouvelle bouteille est utilisée ou si elle n'a pas été enregistrée en amont par le gestionnaire de stock.

16/ Quelle est la différence entre opérateur et technicien ?

L'Opérateur (Profil Administrateur)

C'est le "pilote" de la structure dans l'application. Il représente l'entité détentrice de l'**Attestation de Capacité**. C'est lui qui crée les comptes de ses collaborateurs (techniciens et opérateurs secondaires). Lorsqu'il crée un compte, un mail est automatiquement envoyé à la personne concernée. Ce lien est indispensable pour que le collaborateur soit rattaché à la bonne structure.

Il est le seul habilité à réaliser les **imports massifs** via fichiers CSV (détenteurs, équipements, bouteilles). Il supervise l'ensemble des interventions et génère le **bilan annuel des fluides** pour l'organisme inspecteur.

Le Technicien : L'autonomie complète sur le chantier

Bien que le technicien ne puisse pas gérer la structure (comptes, imports massifs, bilans), il a les pleins pouvoirs pour réaliser ses interventions et créer tout ce qui est nécessaire pour les construire. Il peut ouvrir et finaliser une fiche d'intervention à tout moment. Si un élément manque à l'appel lors de son arrivée sur place, il peut le créer "à la volée" pour pouvoir terminer sa saisie :

- **Le Détenteur** (le client/site).
- **L'Équipement** (le groupe froid, la climatisation, y compris la création de deux fiches distinctes pour les systèmes en cascade).
- **La Bouteille** (en renseignant son type et sa masse).

17/ La création de la fiche d'intervention pour une intervention réalisée en février 2026 est-elle possible?

L'application ne permet pas la saisie rétroactive d'interventions passées. En effet, la validation d'une fiche d'intervention dans l'outil déclenche une signature électronique avec horodatage certifié. Ainsi, la création d'une fiche aujourd'hui pour une intervention datant de plusieurs mois produirait un document avec une date de signature actuelle. Ce décalage entre la date de l'acte technique et la date de certification rendrait le CERFA non conforme en cas de contrôle. Par conséquent, pour cette année de transition, vous devez conserver vos anciens supports (papier ou autre logiciel) pour toute la période précédant votre passage sur l'application.

Bilan annuel 2026 : Votre bilan sera donc constitué de deux parties distinctes : l'export issu de l'application et vos anciens registres manuels ou numériques.

18/ Le détenteur reçoit-il automatiquement le CERFA à signer ? Les CERFA sont-ils ensuite archivés ?

Le processus est entièrement automatisé pour garantir la traçabilité et la conformité.

Le Flux de Signature (Temps Réel) :

- **Signature du Technicien** : Une fois l'intervention terminée, le technicien signe sur son propre appareil.
- **Signature du Détenteur** :
 - **Sur place** : Le technicien peut faire signer le détenteur directement sur son smartphone ou sa tablette.
 - **À distance** : Dès que le technicien a signé, le système génère automatiquement un mail envoyé au détenteur. Ce dernier peut alors signer électroniquement via un lien sécurisé s'il n'est pas présent.
- **Envoi du PDF** : Une fois la double signature (technicien + détenteur) validée, le système envoie automatiquement le CERFA définitif en format PDF par mail aux deux parties.

Les Mentions Légales et Obligations :

- **Information du Client** : Le mail envoyé au détenteur mentionne explicitement qu'il doit conserver ce document.
- **Délai de Conservation** : Le mail rappelle que l'obligation légale de conservation est de 5 ans.

L'Archivage dans l'Application :

- **Consultation** : Toutes les fiches sont archivées et restent accessibles à tout moment dans l'espace "**Historique**" de l'application.

19/ Est-il possible de choisir le N° de fiche ? Afin de pouvoir les associer à nos rapports d'intervention externe à cette application ?

- Le numéro de fiche est généré automatiquement par le système pour garantir l'intégrité et la chronologie du registre réglementaire.

20/ Est-il possible de faire un suivi de bouteilles de fluide à charger ?

L'application intègre un système de gestion de stock dynamique et flexible. Lorsqu'un technicien enregistre une intervention, l'application déduit automatiquement les quantités de fluide chargées du « relicat » (le stock restant) de la bouteille sélectionnée.

Le suivi des stocks s'effectue par type de bouteille (charge, transfert, récupération) et par masse, ce qui permet une vision précise du parc sans complexité inutile. Il est important de noter que la gestion des stocks par masse et type de bouteille est indépendante de la nature du fluide contenu.

Si une bouteille n'est pas encore enregistrée dans la base lors d'une intervention, le technicien a la possibilité de la créer « à la volée » pour assurer la continuité de son suivi.

21/ En cas d'intervention dans une zone sans réseau, faut-il attendre de récupérer l'accès à internet pour commencer les rapports ? ou est-ce que cela stocke les informations en mémoire sur l'appareil provisoirement ?

L'application permet une certaine flexibilité, mais nécessite une vigilance particulière concernant la validation.

Fonctionnement actuel :

Préparation : Il est fortement conseillé d'ouvrir l'application et de charger la fiche d'intervention avant de descendre en zone sans réseau.

Saisie sur place : Vous pouvez remplir les champs de votre intervention même sans réseau, à condition que la page soit restée ouverte dans votre navigateur.

Validation finale : Une connexion internet est impérativement nécessaire pour valider la fiche et déclencher l'envoi du CERFA.

Évolutions à venir (Mode déconnecté complet) :

Une mise à jour est prévue pour que l'application stocke les informations en mémoire sur l'appareil de manière transparente. Le technicien pourra saisir et « valider » son rapport sans aucun réseau ; l'envoi se fera automatiquement en arrière-plan dès que l'appareil captera à nouveau du signal.

⚠ L'astuce cruciale pour vos techniciens

Ne fermez surtout pas l'onglet de votre navigateur tant que vous n'avez pas retrouvé de réseau pour cliquer sur "**Valider**". Si l'onglet est fermé en zone blanche avant la validation, les données saisies pourraient être définitivement perdues.

22/ Pouvons-nous exporter dans l'application un suivi déjà fait en interne de l'entreprise ?

La réponse dépend du sens du flux de données souhaité :

Sortir les données de l'application (Export) :

L'application permet d'exporter l'intégralité du bilan des fluides au format **CSV** (parfaitement compatible avec Excel). Cela vous permet de récupérer toutes les données saisies par vos techniciens pour les intégrer dans vos propres outils de gestion interne ou tableaux de bord financiers.

Entrer des données externes dans l'application (Import) :

L'application permet d'importer vos données internes pour initialiser votre environnement de travail, mais elle n'est pas conçue pour absorber vos archives historiques.

Ce que l'application permet (via profil Opérateur) :

L'initialisation du référentiel : Vous pouvez importer massivement vos listes de détenteurs, d'équipements et de bouteilles via un fichier CSV pour ne pas avoir à les créer un par un.

L'utilisation de vos propres tags : Lors de cet import, vous pouvez intégrer vos propres références internes dans la colonne "identification" du fichier CSV pour faire le lien avec votre suivi actuel.

Ce que l'application ne permet pas :

L'import d'historique de mouvements : Vous ne pouvez pas injecter vos anciennes interventions ou mouvements de fluides passés dans l'outil.

La fusion automatique : L'import sert à poser une base saine pour démarrer le suivi en temps réel ; il ne fusionne pas des données de suivi complexes provenant d'un autre logiciel.

23/ Pour le détecteur, est-ce la date de validité du contrôle ou la date du contrôle réalisé qui est à renseigner ?

Il faut renseigner la date du contrôle réalisé. Conformément au libellé du champ dans l'application, vous devez indiquer la date à laquelle le contrôle de votre appareil a été effectué.

24/ Le teq est-il calculé automatiquement ? Les types de fluides sont-ils sélectionnés automatiquement ?

L'application automatise les calculs complexes pour éviter les erreurs de saisie. Le calcul du TEQ (Tonne Équivalent CO2) est calculé automatiquement.

La sélection des types de fluides :

Le technicien n'a pas à saisir manuellement le nom du fluide ; il choisit parmi une liste déroulante exhaustive qui répertorie tous les fluides réglementaires (ex : R32, R410A, R134a).

25/ Quel est le nombre de techniciens possible par compte ?

Il n'y a aucune restriction sur la taille de vos équipes au sein de l'outil.

26/ Est-il possible que cette application soit compatible avec les logiciels de gestion commercial déjà existant dans les entreprises ?

L'application fonctionne de manière indépendante. Il n'existe pas de connexion automatique (de type API) permettant de lier l'outil directement à vos logiciels de comptabilité ou de gestion commerciale.

La solution pour faire le lien avec vos outils internes est l'exportation des données au format CSV. Cela vous permet d'extraire tout le suivi des fluides réalisé dans l'application pour l'intégrer manuellement dans vos propres fichiers ou logiciels de gestion

27/ Pourra-t-on également importer ces données sur Fluidio de Bureau Véritas?

L'application permet d'extraire un fichier au format CSV contenant le récapitulatif complet de vos mouvements de fluides. Ce fichier standardisé peut être utilisé pour mettre à jour vos autres outils de suivi ou de reporting internes. Cela permet d'éviter de ressaisir manuellement les données d'intervention dans des logiciels tiers.

28/ La catégorie de l'attestation d'aptitude est-elle indiquée ?

- Il n'existe pas de champ dédié pour renseigner la "Catégorie" (I, II, III, IV) dans le profil utilisateur. L'application s'appuie uniquement sur le numéro officiel délivré par l'organisme certificateur. La catégorie n'apparaît que si elle est déjà intégrée directement dans la structure du numéro d'attestation fourni par l'organisme.